

Affaires courantes

mé; les autres s'opposent de façon générale à la TPS et à tout ce que cette ignoble mesure fiscale entraîne. Tous les pétitionnaires désirent que ce projet de loi soit retiré ou supprimé.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, au nom de la députée de Mount Royal, je voudrais présenter plusieurs pétitions provenant d'Edmonton. Les pétitionnaires demandent au gouvernement et au Parlement du Canada d'exempter les livres et tous les imprimés de la taxe de vente générale que propose le gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois avoir entendu, à plusieurs reprises, des députés présenter des pétitions au nom de la députée de Mount Royal. La députée est pourtant à la Chambre, et par simple curiosité, je voudrais savoir ce qui se passe.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole à la députée de Mount Royal.

Mme Finestone: Monsieur le Président, pour la gouverne du député, je lui rappelle qu'il est plutôt étrange de voir que personne de l'autre côté de la Chambre ne semble avoir entendu quoi que ce soit. Pourtant, nous venons d'entendre des milliers de Canadiens qui trouvent complètement inacceptable de votre part de taxer l'éducation et la lecture.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'invoque moi aussi l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions au nom de nombreux Canadiens de la région d'Ottawa et de la Saskatchewan qui déplorent les coups de boutoir que la TPS porte à la démocratie, à la culture, à l'éducation, à l'alphabétisation et à tout ce qui constitue les fondements d'une société instruite et productive. Tous ces secteurs sortiront affaiblis de l'imposition de la TPS sur l'imprimé, les livres et beaucoup d'autres documents écrits.

Les pétitionnaires nous demandent de réaffirmer les principes que renferme la notion d'exemption fiscale pour l'imprimé et d'appliquer à ce domaine un taux nul de taxe pour les besoins du projet de loi sur la TPS et des règlements qui en découlent, à défaut de le retirer tout simplement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition dont les signataires proviennent surtout de Mississauga. Ils désirent faire valoir que depuis la Confédération, les imprimés

n'ont jamais été taxés au pays. Ils rappellent au Parlement que la diffusion sans entraves des imprimés est essentielle à la démocratie, à la culture, à l'éducation et à l'épanouissement d'une société cultivée et productive, et lui demandent de ne pas imposer la TPS à ce secteur.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose cette pétition à la Chambre, au nom de personnes vivant à Edmonton, en Alberta, et à Mississauga, en Ontario, qui détestent cette taxe sur la littérature. Ils insistent pour que la TPS ne touche pas les imprimés.

M. Sergio Marchi (York—Ouest): Monsieur le Président, pendant que des millions de Canadiens protestent contre la TPS dont est actuellement saisi le Parlement, je présente une pétition parrainée par la députée de Mount Royal qui a jugé bon de mobiliser les Canadiens, ce qui a été assez facile il faut bien le dire, pour convaincre le gouvernement que la TPS ne doit pas s'appliquer aux écrits, à savoir les magazines, les livres et les journaux, pour ne pas nuire à cette dimension de la culture de notre grand pays.

Monsieur le Président, je dépose des pétitions provenant de Richmond Hill, de North York, de Toronto, de Scarborough et de Pickering.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai ici deux séries de pétitions. La première est composée de pétitions provenant de la circonscription de North York et où les pétitionnaires prient humblement la Chambre et le gouvernement de se ressaisir et de ne pas adopter la taxe sur les produits et services dans sa forme actuelle.

La deuxième série est composée de pétitions qui ont été signées dans les bibliothèques publiques d'Ottawa par des personnes qui savent qu'une culture productive et démocratique est fondée sur l'imprimé et s'opposent donc fermement à l'imposition de la TPS sur les livres. Je vous lis le texte de la pétition, monsieur le Président: «Les soussignés prient humblement le Parlement de réaffirmer les principes historiques en vertu desquels les imprimés échappent aux taxes en ramenant à zéro le taux de la TPS prévu dans la loi et la réglementation.»

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter plusieurs pétitions qui ont été jugées conformes aux exigences de l'article 36 du Règlement et qui ont été signées par des habitants de diverses localités de partout au Canada qui s'opposent à l'application de la TPS de 7 p. 100 aux livres. Ces pétitionnaires, comme la plupart des Canadiens, protestent contre le caractère régressif de cette taxe.